

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3583

commission principale : développement économique

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1. Le contexte et les enjeux des pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise

La politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et à moyen termes, la compétitivité de l'industrie française. Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

Avec cinq pôles de compétitivité labellisés par l'Etat, le 12 juillet 2005, dont deux internationaux initiés par la Communauté urbaine, Lyon Biopole et Axelera Chimie-Environnement, l'agglomération lyonnaise a été la plus performante en France en terme de dynamique de croissance et d'innovation. Un des facteurs de succès de la labellisation résulte de l'action concertée de la Communauté urbaine et de ses partenaires de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise dans la conduite de projets économiques, notamment en faveur des filières d'excellence et des grands comptes de l'agglomération.

Un an après la labellisation, la dynamique est lancée dans l'agglomération lyonnaise : plus de 130 projets de recherche et de développement ont été présentés par les pôles à l'Etat, représentant un budget de plus de 300 M€ pour les trois ans à venir. Des projets d'investissement publics et privés sont confirmés, comme la création d'une unité mixte de recherche entre Rhodia et le CNRS à Saint Fons, l'implantation de l'entreprise Genzyme Polyclonals à Marcy l'Etoile et la localisation par Renault Trucks de moyens d'essai à Vénissieux Saint Priest.

Par délibération en date du 14 novembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé le président à signer les contrats de pôle concernant 5 pôles de compétitivité centrés sur Lyon : Lyon Biopole, Axelera Chimie-Environnement, Lyon urban trucks & bus 2015, Techtera, Loisirs Numériques.

La Communauté urbaine envisage de soutenir l'animation et les projets de ces cinq pôles de compétitivité :

Lyon Biopole (pôle mondial)

La vocation de Lyon Biopole est de développer un bouclier sanitaire sur les marchés des maladies infectieuses et des cancers viro-induits, pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes. Le pôle est porté par bioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Inserm, le CNRS et le CEA. 20 projets de recherche et de développement sont prévus pour un budget d'environ 375 M€. Avec près de 28 000 emplois dans les biotechnologies, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance.

Axelera Chimie-Environnement (pôle à vocation mondiale)

La stratégie du pôle est d'accélérer la transformation de la filière pour passer d'une chimie aujourd'hui majoritairement engagée dans des actions curatives de ses effets à une chimie d'avant-garde intégrant la maîtrise accrue de sa relation à l'environnement et à la Cité. Le pôle est porté par l'association Axelera dont les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, l'Institut français du pétrole, Suez et le Centre national de la recherche scientifique. Le pôle s'articule autour de Lyon et Grenoble. Il rassemble 48 000 emplois et 3 000 chercheurs. Douze programmes de recherche et de développement sont prévus pour un montant d'environ 400 M€.

Lyon urban trucks & bus 2015

Le pôle a pour ambition de concevoir les véhicules du futur qui devront répondre à des besoins croissants de mobilité à des coûts moindres, améliorer la performance environnementale et renforcer la sécurité et la sûreté. Le pôle est porté par une association du même nom qui compte, parmi ses membres fondateurs, Renault Trucks et Irisbus. Le secteur automobile représente 100 000 emplois en Rhône-Alpes. 48 projets d'innovation sont prévus pour un budget global de 152 M€.

Loisirs numériques

L'objectif du pôle est d'animer les principaux acteurs des loisirs numériques autour des enjeux suivants : recherche, relations entre acheteurs et donneurs d'ordre, financement de l'innovation, formation et ressources humaines, animation sectorielle. Le pôle est porté par l'association Lyon Game. 12,6 M€ de projets sont programmés sur six ans. L'agglomération lyonnaise accueille le siège mondial d'Atari et le siège européen d'Electronic Arts. La région Rhône-Alpes est le premier pôle français de l'industrie des loisirs numériques avec environ 2 000 emplois.

Techtera

Le pôle a pour ambition de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels, en privilégiant l'innovation comme facteur de compétitivité et de développement. Rhône-Alpes est la première région française dans le secteur textile-habillement qui représente 37 500 emplois directs. Rhône-Alpes est également le leader national en matière de textiles techniques avec 65 % de la production française. Le pôle est animé par l'association Techtera dont les membres fondateurs sont les entreprises Boldoduc, Porcher, Ganzoni, Devernois. 20,6 M€ de projets de recherche et développement sont programmés sur six ans.

Les enjeux du déploiement des pôles de compétitivité

La Communauté urbaine doit, à présent, confirmer son engagement aux côtés des pôles de compétitivité dans leur phase de déploiement afin de :

- favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- accroître l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et conforter l'ancrage d'entreprises et de compétences.

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé de définir les conditions et les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux projets des pôles et à leurs structures d'animation.

2. Les conditions et les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux pôles de compétitivité

Actions d'animation des pôles de compétitivité

La fonction d'animation est déterminante en phase de lancement des pôles. Elle conditionne la vitesse et la qualité de leur avancement et leur capacité à générer d'autres projets. Tous les pôles lyonnais se sont dotés de structures d'animation sous forme associative dont le fonctionnement est assuré par les cotisations des membres (entreprises et laboratoires), des subventions de la Drire et des collectivités locales, en particulier de la région Rhône-Alpes.

En 2005-2006, la Communauté urbaine a déjà soutenu l'animation du pôle Axelera Chimie-Environnement à hauteur de 105 000 €, de Loisirs numériques à hauteur de 30 000 € et de Lyon urban bus & trucks à hauteur de 50 000 €.

Il sera proposé que la Communauté urbaine participe en 2006 au financement de l'animation des pôles de compétitivité Lyon Biopole à hauteur de 100 000 € et de Techtera à hauteur 30 000 €. Au total, la participation de la Communauté urbaine s'élèvera à 1,030 M€ en fonctionnement pour la période 2006-2008 et fera l'objet de conventions spécifiques par pôle, qui seront soumises au conseil de Communauté pour délibération.

Les projets d'investissement en Recherche et Développement (R&D)

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représente le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du Fonds de compétitivité des entreprises mis en place par l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas cinq ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en terme d'emploi (accroissement ou maintien de compétences) et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Les projets de R&D des pôles de compétitivité représentent l'impact financier le plus lourd. Ils sont financés en moyenne à 70 % par les entreprises, à 15 % par l'Etat et à 15 % par les collectivités territoriales. Depuis 2006, le niveau d'engagement des collectivités territoriales sur les projets de R&D des pôles de compétitivité est un critère déterminant du financement de l'Etat.

Chaque année, les pôles labellisent de nouveaux projets de R&D qu'ils soumettent à l'Etat et aux collectivités territoriales. Un projet de R&D se déroule sur une durée moyenne de trois ans.

Plan de financement prévisionnel des projets de R&D de Lyon Biopole et Axelera en 2006, en M€

Montants 2006 (en M€)	Budget total projets R&D	Total financement privé	Total financement public sollicité	Etat dont FCE : 5,6 M€ dont Oséo-Anvar : 0,4 M€	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon	Autres collectivités (métro, conseils généraux Rhône et Isère)
Axelera	24	18	6	3	1	1,5	0,5
Lyon Biopole	33,3	24,7	8,6	3	2	2	1,6

Les plans de financement prévisionnels des projets de R&D des pôles de compétitivité Lyon urban trucks & bus 2015, Loisirs numériques et Techtera sont en cours de définition. La participation de l'Etat confirmée de 2005 à mai 2006 sur les projets de R&D des cinq pôles nationaux s'élève à 30 M€.

Autres projets d'investissement (implantation, relocalisation, équipements mutualisés)

L'activité des pôles génère des projets d'implantation ou de relocalisation d'équipements et de personnels R&D dont l'activité s'inscrit dans les thématiques des pôles. L'objectif est de renforcer la masse critique des pôles en attirant de nouvelles compétences industrielles et de R&D dans l'agglomération lyonnaise.

Ainsi, la Communauté urbaine a soutenu en mai 2006 la création d'un laboratoire mixte de recherche Rhodia-CNRS à hauteur de 150 000 € sur deux ans, en cofinancement avec la région Rhône-Alpes.

Eligibilité des projets de R&D

Il est proposé d'attribuer prioritairement le financement de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des pôles en fonction des critères suivants :

- labellisation par le pôle de compétitivité,
- soutien de l'Etat au titre du fonds de compétitivité des entreprises ou *via* Oséo-Anvar,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,

- projets en lien direct avec les compétences de la Communauté urbaine en terme de gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau), mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, transports,
- PME-PMI, TPE et laboratoires publics, sans exclure ponctuellement le financement de projets de grands groupes,
- lieu de R&D sur l'agglomération,
- investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plates-formes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération (création de valeur, d'activité et d'emploi, structuration de la filière).

Il est proposé de déléguer aux services du ministère de l'industrie et d'Oséo-Anvar l'instruction et le suivi de la gestion des projets de R&D. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Communauté urbaine :

- sécurité dans l'instruction technique du dossier en raison des capacités d'expertise de l'Etat,
- suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements,
- la connaissance du secteur concerné permet une analyse stratégique des projets,
- le ministère de l'industrie transmet des rapports d'avancement et des justificatifs de paiement, permettant ainsi de ne pas multiplier les personnels de gestion au sein des collectivités.

Montants prévus en investissement par opération (en M€)

Libellés	Programme 2006	Programme 2007	Programme 2008	Total AP
opération n° 1294 pôle de compétitivité Lyon Biopole	2	2	2	6
opération n° 1295 pôle de compétitivité Axelera-Chimie-Environnement	1,5	1,5	1,5	4,5
opération à créer pôle de compétitivité Lyon urban trucks & Bus 2015	0,5	0,5	0,5	1,5
opération à créer pôle de compétitivité Techtera	0,2	0,2	0,2	0,6
opération à créer pôle de compétitivité Loisis numériques	0,2	0,2	0,2	0,6
total	4,4	4,4	4,4	13,2

Il est proposé que la Communauté urbaine participe au financement des projets de R&D et autres projets d'investissement des pôles à hauteur de 13,2 M€ maximum sur la période 2006-2008 en autorisation de programme, en priorisant son intervention sur les pôles internationaux Lyon Biopole et Axelera chimie-Environnement.

Les modalités

Le montant total des opérations est estimé à 13,2 M€ TTC en investissement. Pour cela, il convient d'individualiser des autorisations de programme d'un montant de 13,2 M€ en dépenses.

Le montant des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2006 en investissement s'élève à 1,43 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité Lyon Biopole, Axelera chimie-Environnement, Lyon urban trucks & bus 2015, Loisirs numériques et Techtera.

2° - Autorise monsieur le président à négocier avec les pôles de compétitivité à hauteur de 13,2 M€ maximum sur leurs projets de recherche et développement et autres projets d'investissement.

3° - Précise que la participation de la Communauté urbaine sur chacun des projets fera l'objet d'une convention-cadre et de conventions particulières de financement qui seront soumises au conseil de Communauté pour délibération.

4° - L'individualisation des autorisations de programme pour un montant de 13,2 M€ maximum en dépenses selon la répartition suivante :

- opération Lyon Biopole n° 1294 : 6 M€,
- opération Axelera chimie-Environnement n° 1295 : 4,5 M€,
- opération Lyon urban trucks & bus 2015 (à créer) : 1,5 M€,
- opération Techtera (à créer) : 0,6 M€,
- opération Loisirs numériques (à créer) : 0,6 M€.

Les projets se dérouleront sur une durée moyenne de trois ans avec desancements échelonnés sur trois ans. Des crédits de paiement seront donc nécessaires jusqu'en 2011 selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant en investissement :

- 1,43 M€ inscrits au budget primitif 2006,
- 2,431 M€ à inscrire au budget primitif 2007,
- 3,629 M€ à inscrire au budget primitif 2008,
- 3,373 M€ à inscrire au budget primitif 2009,
- 1,822 M€ à inscrire au budget primitif 2010,
- 0,515 M€ à inscrire au budget primitif 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,